

homme Hongrois, que par l'autorité des Etats du Royaume. Il paroît visiblement que tant qu'il y aura une si grande défiance entre les deux partis, que les Mécontents ne relâcheront rien de leurs prétentions, & que la Cour de Vienne n'offrira pas d'avantage, les troubles de ce Royaume ne finiront point.

*Cruautéz
exercées sur
les prison-
niers de
guerre en
Hongrie.*

III. Nous avons remarqué ailleurs, * les cruautéz qu'on exerce en Hongrie sur les Prisonniers de guerre, auxquelles les ordres du Général Heister ont donné lieu : ce Général fit décapiter à Raab trois Officiers Hongrois, pour vanger la mort du Colonel Oskay, dont nous avons parlé : ce Colonel n'avoit pas été exécuté en qualité de Prisonnier de guerre ; *mais comme Déserteur & Traître à sa Patrie* : car Mr. Oskai a été pendant plusieurs années Lieutenant Général de l'Armée du Prince Ragotski, fort avant dans sa faveur, & avoit commandé les Mécontents en Hongrie & en Transilvanie dans plusieurs occasions où il avoit acquis beaucoup de réputation ; ayant deserté le parti de la Confédération, pour servir dans l'Armée de l'Empereur, il fut pris par les Hongrois & exécuté à Nehusel comme nous l'avons déjà dit : Mr. Heister fit décapiter sous prétexte de représailles, trois Officiers Hongrois qui étoient prisonniers à Raab ; dès que le Prince Ragotski en eut avis, il assembla un grand Conseil de guerre, qui par représailles condamna les Srs. Schenk, Mer, & six autres Officiers Imperiaux à avoir la tête tranchée ; l'exécution en ayant été

* Voyez Mars pages 172. & 182.